

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX**

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la délibération : 8
- pouvoir : 3

Séance du 09.06.2021

L'an deux mil VINGT ET UN le 9 juin à 17h

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes
sous la présidence de : Monsieur Patrice MELOT, premier adjoint*

Date de la convocation : 2.06.2021

Date d'affichage : 17.06.2021

Qui ont pris part à la délibération :

**S.JEANNIN. S.JUHEN.G.LEGAY. MC COUTURIER .JF JOLY.
J. GIROUD.M.VIALLET.P.MELOT**

Absents excusés :

**D.COMOY qui a donné pouvoir à P. MELOT.
C.GROSGURIN excusé qui a donné pouvoir à JF JOLY
D.JULLIARD qui a donné pouvoir à MC COUTURIER**

Secrétaire de séance :

J.GIROUD

**N° 2.2021 OBJET : Délibération relative au retrait des délégations consenties au Maire
par les membres du Conseil Municipal (22.07.2020)**

Le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-2 permet au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le maire les délégations suivantes pour lesquelles il est demandé **un retrait** :

(M. P. Melot ayant un pouvoir de Madame le maire, celle-ci ne prend pas part aux votes ci-dessous).

- Délégation 1. Demande de retrait
 - o De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités du sinistre y afférentes,

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
- ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
➤ + 2 Pouvoirs de C. Grosgurin et D. Julliard

- Délégation 2. Demande de retrait
 - o De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4000€

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
- ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
➤ + 2 Pouvoirs de C. Grosgurin et D. Julliard

- Délégation 3. Demande de retrait
 - o De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
- ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
➤ + 2 Pouvoirs de C. Grosгурin et D. Julliard

- Délégation 4. Demande de retrait
 - o De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
- ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
➤ + 2 Pouvoirs de C. Grosгурin et D.

- Délégation 5. Demande de retrait
 - o De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50000€

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
- ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
➤ + 2 Pouvoirs de C. Grosгурin et D.

- Délégation 6. Demande de retrait
 - o D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dans la limite de 6000€ de frais d'adhésion

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
 - ABSTENTION 0
 - POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
➤ + 2 Pouvoirs de C. Grosгурin et D.
- Après délibération, à la majorité des membres présents, il est décidé le retrait des délégations consenties à Madame le maire à compter de ce jour.

Délibération 01247.2021.6.1.15

Fait et délibéré à MIJOUX, les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Pour copie conforme
Le Maire Adjoint, Patrice MELOT

le :
et publication et notification
le :

